

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTFORT SUR RISLE SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept et le dix huit septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARRE, Maire.

Présents : Madame PARENT - Messieurs PIERRE, MEAUDE, Adjoint.

Absente ayant donné procuration : Madame COYARD – Pouvoir donné à Madame PARENT Ginette

Absent excusé : Monsieur HAMON

Absents : Mademoiselle LOUEDEC- Messieurs FLAMBARD – PIOCELLE - SAUNIER

Secrétaire de séance : Monsieur LUSSON Damien

Le Conseil Municipal observe un moment de silence en la mémoire de Marie-Odile ADAM décédée le 30 Juillet 2009 et Daniel COYARD décédé le 16 Août 2013.

Monsieur BARRE propose au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

DM n° 5 - Budget Communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la Décision Modificative suivante :

Investissement Dépenses :

Compte 21312 Bâtiments scolaires - 601 €

Compte 1641 Emprunts en euros + 601 €

Fonctionnement Dépenses :

Compte 022 Dépenses imprévues - 1662 €

Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance + 1662 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la Décision Modificative N° 5 .

Pénalités Entreprise VERALU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la raison pour laquelle l'entreprise VERALU s'est vue infliger une pénalité d'un montant de 5 000 € HT, suite au retard pris sur le chantier de l'école.

Chaque entreprise ayant eu une prolongation de délai de deux mois, l'entreprise VERALU a donc rattrapé son retard et terminé les travaux en temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reverser la somme de 5 000 € HT retenues à l'entreprise VERALU.

Convention entre la commune de Montfort sur Risle et GRDF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de la convention : Améliorer la qualité de la facturation par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune accepte d'héberger les équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux.

GRDF installera les nouveaux compteurs pour l'ensemble des administrés, à partir de 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec deux voix contre et trois abstentions

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L.2121-9

La Commission des Finances et des Affaires générales entendue le mardi 25 juin 2013

Approuve les termes de la convention à intervenir avec la société GRDF

Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Demande de subvention - remplacement d'un poteau incendie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le poteau incendie situé au PSR / PLR rue de Normandie.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame Tamarelle Verhaeghe, députée de l'Eure.

Le coût estimé des travaux est estimé à 2 223,93 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Approuve cette demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Modification de la durée hebdomadaire de service

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail des emplois permanents à temps non complet travaillant à l'école primaire et maternelle ainsi qu' à la cantine, suite au retour de la semaine de quatre jours, à compter de la rentrée 2017 / 2018.

La modification n'excédant pas 10 % de la durée initiale de l'emploi, l'avis du Comité Technique Paritaire n'a pas à être requis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de modifier le temps de travail à compter du 1er septembre de la manière suivante:

- 24 à 23 heures semaine pour l'agent en charge de la cantine.

- 27 à 26 heures semaine pour l'agent faisant office d'Atsem à l'école maternelle

- 31 à 30 heures semaine pour l'Atsem.

Mise en place du RIFSEEP.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Le RIFSEEP a vocation :

- à s'appliquer à tous les agents quelques soient leurs grades ou leurs filières,

- à remplacer toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret.

- à être mis en place dans un délai "raisonnable" (sic le CDG 27)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve la mise en place du RIFSEEP. Un projet de mise en application sera mis en place afin d'être présenté à la prochaine session du Comité Technique Paritaire.

Intervention E.P.F.N

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de procéder à l'acquisition de l'immeuble , sis au 99 rue Saint

Pierre à Montfort sur Risle, appartenant à Monsieur Franck DELISLE. Cet immeuble, déclaré en liquidation judiciaire, abritera après travaux les ateliers municipaux.

Toutefois, compte tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, l'intervention de l'EPFN sera sollicitée.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées A371 pour une contenance de 21 a 19 ca.
- Demande l'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière.
- S'engage à racheter le terrain dans un délai de 5 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'EPF Normandie.

Concessions cimetière non réglées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à jour du fichier "Cimetière" a laissé apparaître le fait suivant :

Deux concessions, datant respectivement de 2006 et 2014, n'ont à ce jour pas été réglées. La famille concernée habite toujours la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide d'émettre un titre de recettes afin de régulariser la situation.

INFORMATIONS

× Projet éducatif Local

La commune de Montfort sur Risle envisage d'élaborer un projet éducatif local, document qui prendra en compte l'ensemble de ce qui se fait en matière d'enfance et de jeunesse sur le territoire de la commune à partir d'une réflexion des acteurs locaux, afin de mettre en place une politique enfance jeunesse. Ce plan est réalisé avec l'ensemble des partenaires institutionnels, les associations, l'éducation nationale, les élus, les structures existantes.

Un groupe de pilotage sera constitué à l'élaboration de ce plan. (Réunion prévue le 16 octobre à 18 heures à la salle annexe).

× Atelier Inter écoles de paysage – Vallée de la Risle

L'atelier Inter Ecoles est un programme pédagogique original partagé par les six écoles de paysages françaises et soutenu par le Ministère de l'Environnement sur le territoire des communes de Montfort/Saint Philbert / Appeville Annebault du 24 au 28 avril 2017 : Présentation au Conseil Municipal de la plaquette restituant le travail des étudiants.

× Bouteilles Gaz

Le magasin Intermarché de Saint Philbert sur Risle ne commercialisera plus les grandes bouteilles de gaz utilisées pour l'église et le gîte la Motte à compter du 1^{er} janvier 2018 : nécessité de trouver un autre fournisseur qui livrera sur place.

Fin de la séance à 20 h 15

